

Ministère

de

l'Intérieur.

6^e Division.

N^{os} 1762

6832

Leopold,
Roi des Belges,

A tous présents & à venir, Salut:

[Signature]

Inscrit

Vu l'état analytique Des Demandes
formées par 14 Conseils communaux
de la province Du Limbourg, à l'effet
d'être autorisés à apporter certaines
modifications à la voirie vicinale
de leur localité, lequel état, dressé
le 4 Avril 1856, par la Députation
permanente Du Conseil provincial
Du Limbourg, indique l'avis De ce
collège au sujet des dites Demandes,
ainsi que les propositions De Notre
Ministre De l'Intérieur, quant
aux décisions à intervenir;

Vu les délibérations Des Conseils
communaux susmentionnés relatives
aux demandes résumées dans le dit état,

Tu les plans des changements
et allocations proposées dans ces
délibérations;

[Signature]
Lu

Vu les procès-verbaux des enquêtes
de commodo et incommodo, auxquelles
ont été soumis les projets dont
il s'agit;

Vu les articles 28 et 29 de la
Loi Du 10 Avril 1841, ainsi que
l'article 76 de la loi communale;

Sur la proposition de Notre
Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté & arrêtons:

Art. 1. L'état et les plans
susmentionnés sont approuvés tels
qu'ils se trouvent ci-annexés.

Art. 2. - Notre Ministre de
l'Intérieur est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 30 Avril 1856.
(signé:) Léopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur, (signé:) P. De Decker.

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur,



Co. Stenun

Province de Limbourg.

1^{er} trimestre 1856.

Etat présentant l'analyse des
propositions formées par les conseils
communaux, en conformité de l'art.
28 de la loi du 10 avril 1851, et de l'instruction
à laquelle ces propositions ont donné lieu.

Justificatifs

Noms des Communes	Nature des demandes	Date des demandes	D'après les procès- verbaux des commissions d'incorporation	Analyse des récla- mations et observations mentionnées au procès verbal d'enquête.	Analyse des observations du Conseil communal au sujet de ces ré- clamations.	avis			Décision
						du Commissaire voyer	du Commune d'arrondissement	de la Députation permanente	
Binderfeld et Gersum. X	Piétinement au chemin n° 1 et cession des excédents aux riverains au profit de la commune	21 janvier 1886	21 janvier 1886			favorable à la de- mande	favorable à la demande	Qu'il y ait lieu d'acquiescer à la demande	Favorable
Duras X	if	31 janvier if	12 janvier if			if	if	if	if
Goyen X	if n° 14 if	18 janvier if	16 janvier if			if	if	if	if
Goyen X	Suppression d'une partie du chemin n° 16 pour être incorporée au circuit de la commune d'un chemin	22 jan- 1885	25 jan- 1885			if	if	if	if
Haalen X	Piétinement d'un chemin vicinal n° 2 et cession de la voie au profit de la commune	13 jan- if	13 jan- 1885			if	if	if	if

Noms des Communes	Nature des demandes	Date des demandes	Date qu'il perçoit pour la l'achèvement des travaux communaux et municipaux	Analyse des récla- mations et observations mentionnées au procès verbal d'enquête.	Analyse des observations du Conseil communal au sujet de ces ré- clamations.	Vois			Décision
						du Commissaire voyer	du Commissaire d'arrondissement	de la Députation permanente	
Halmael	Réclassement des chemins n°s 3, 4 et 5 et vente des épandants aux riversains au prix d'ex- pertise.	9 ^{juin} 1888	17 ^{juin} 1888			favorable à la deman- de de la condition de conserver avec chemin n° 4 de Vilm, à N. bord une largeur de 6 mètres non compris les fossés.	favorable à la demande	Qu'il y a lieu d'admettre la demande aux conditions po- sées par le com- missaire voyer.	Conforme à l'avis de la Députation permanente
Neuvillers	if du chemin n° 1 if	24 ^{juin} if	3 ^{juin} if			favorable à la demande	if	Qu'il y a lieu d'admettre la demande.	if
Postham	Réclassement de quelques chemins rui- naux et vente des épandants aux riviéres au prix d'expertise.	30 ^{juin} 1888	15 ^{juillet} 1888			if	if	if	if
St. Omer	Suppression du sentier n° 168.	26 ^{juin} if	29 ^{juin} if	Deux cultivateurs se sont opposés à la sup- pression par le motif qu'ils doivent se servir de ce sentier pour se rendre à quel- ques uns des terres qu'ils cultivent.	Quels réclameurs n'ont pas besoin de servir du sentier pour la culture de leurs terres et qu'ils peuvent s'y rendre en faisant usage d'autres che- mins.	if	if	if	if
St. Omer	Réclassement de plu- sieurs chemins et vente des épandants aux riviéres au prix d'expertise.	10 ^{mars} if	19 ^{juin} if			if	if	if	if
Alken	Réclassement du che- min n° 4 et cession aux riviéres des épandants au prix d'expertise.	17 ^{juin} 1888	17 ^{juin} 1888			if	if	if	if

Zol 54-1 Zol 54-7 Zol 54-13
Zol 54-2 Zol 54-8 Zol 54-14
Zol 54-3 Zol 54-9 Zol 54-15
Zol 54-4 Zol 54-10
Zol 54-5 Zol 54-11
Zol 54-6 Zol 54-12

Noms des Communes	Nature des demandes	Date des demandes	Date du projet de loi proposée et inscrimée	Analyse des récla- mations et observations mentionnées au procès verbal d'enquête.	Analyse des observations du Conseil communal au sujet de ces ré- clamations.	Avis			Décision
						du Commissaire voyer	du Commis- saire d'arrondissement	de la Députation permanente	
Heers x	Suppression de dix sentiers	8 février 1856	31 ^{er} juil. 1856			favorable à la demande à la condition que le chemin n° 24 soit en parce dans le courant de l'année.	favorable à la demande à la condition que le chemin soit en parce.	Après l'avis du Conseil communal la demande est admissionnée par le Conseil communal à la condition que le chemin soit en parce.	Conformément à la décision de la Dépu- tation permanente.
Sanacken x	Rebâtissement de plu- sieurs chemins et assés aux riverains des ex- cès au prix d'expédier	21 ^{er} juil. 1856 26 ^{er} juil. 1856	16 ^{er} juil. 1856	Quelques réclamations ont été faites contre la vente des excédents par chemin dit Heersogen et d'une parcelle de bœuf.	Il a été fait droit aux réclamations par des changements apportés au plan en copie du 5 février 1856, n° 339.	favorable à la de- mande aux condi- tions indiquées dans la lettre ci-jointe en copie du 5 février 1856, n° 339.	if if	favorable à la demande if	if
Nederbeem x	if des chemins n° 1 et 3 if.	10 ^{er} juil. 1856	10 ^{er} juil. 1856			favorable à la demande	favorable à la demande	Après l'avis du Conseil communal la demande est admissionnée.	if
Wellen x	Changement de direc- tion du chemin vicin- al dit Brachschack	8 février 1856	29 ^{er} janv. 1856			Approuvé pour être annexé à la loi du 30 avril 1856 Le Ministre de l'Intérieur Signé: P. Decker Pour l'avis conforme, Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur Ed. Lamm.	if	if	if

Hasselt, le 4 Avril 1856.

La Députation permanente,

Par la Députation,
Le Greffier provincial,
arran. f. e. b. c.

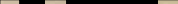
yeu. u. u.

86852

Plan		Ligne dit		Coursiers		Ligne dit		Coursiers	
haut	bas	haut	bas	haut	bas	haut	bas	haut	bas
2	2	1	1	63	63	1	1	1	1
3	3	1	1	80	80	2	2	2	2
4	4	1	1	97	97	3	3	3	3
5	5	1	1	114	114	4	4	4	4
6	6	1	1	131	131	5	5	5	5
7	7	1	1	148	148	6	6	6	6
8	8	1	1	165	165	7	7	7	7
9	9	1	1	182	182	8	8	8	8
10	10	1	1	199	199	9	9	9	9
11	11	1	1	216	216	10	10	10	10
12	12	1	1	233	233	11	11	11	11
13	13	1	1	250	250	12	12	12	12
14	14	1	1	267	267	13	13	13	13
15	15	1	1	284	284	14	14	14	14
16	16	1	1	301	301	15	15	15	15
17	17	1	1	318	318	16	16	16	16
18	18	1	1	335	335	17	17	17	17
19	19	1	1	352	352	18	18	18	18
20	20	1	1	369	369	19	19	19	19
21	21	1	1	386	386	20	20	20	20
22	22	1	1	403	403	21	21	21	21
23	23	1	1	420	420	22	22	22	22
24	24	1	1	437	437	23	23	23	23
25	25	1	1	454	454	24	24	24	24
26	26	1	1	471	471	25	25	25	25
27	27	1	1	488	488	26	26	26	26
28	28	1	1	505	505	27	27	27	27
29	29	1	1	522	522	28	28	28	28
30	30	1	1	539	539	29	29	29	29
31	31	1	1	556	556	30	30	30	30
32	32	1	1	573	573	31	31	31	31
33	33	1	1	590	590	32	32	32	32
34	34	1	1	607	607	33	33	33	33
35	35	1	1	624	624	34	34	34	34
36	36	1	1	641	641	35	35	35	35
37	37	1	1	658	658	36	36	36	36
38	38	1	1	675	675	37	37	37	37
39	39	1	1	692	692	38	38	38	38
40	40	1	1	709	709	39	39	39	39
41	41	1	1	726	726	40	40	40	40
42	42	1	1	743	743	41	41	41	41
43	43	1	1	760	760	42	42	42	42
44	44	1	1	777	777	43	43	43	43
45	45	1	1	794	794	44	44	44	44
46	46	1	1	811	811	45	45	45	45
47	47	1	1	828	828	46	46	46	46

Schaal: 1/2500

0 15 30 60 90 120 Meters

A horizontal scale bar with a black background and white markings. The markings are at 0, 15, 30, 60, 90, and 120 meters. The bar is divided into segments: a short segment for 0-15m, a slightly longer segment for 15-30m, a longer segment for 30-60m, and a final segment for 60-120m. The word 'Meters' is written at the right end of the bar.